COMITÉ BASKETBALL DRÔME-ARDÈCHE DEPUIS 1933

BULLETIN HEBDOMADAIRE

N°39 EN LIGNE

LUNDI 14 AVRIL 2025

OUVERTURE DU COMITÉ

Lundi	De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30
Mardi à Vendredi	De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Lundi	De 14h00 à 18h30
Mardi à Jeudi	De 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Vendredi	De 09h30 à 12h00

MEMBRES PRESENTS :	
Mmes	BLANC – CARTE – CHARRIN – CIVET – FILAMBEAU – GRIMAUD – GUERIN – ROCHE
Mrs	ARHANCET – BOUSELOUGUIA – FOUREL – LATTIER – ODIN – YAHIABENATTIA - ZAITOUNE

Annexe 01 – Presse
Annexe 02 – Fiche instruction emploi
Annexe 03 – Modèle feuille OTM

SOMMAIRE

Infos Générales	Page 02
Trésorerie	Page 04
Compétitions	Page 06
Technique	Page 10
MiniBasket	Page 12
Officiels	Page 14
Règlements	Page 16
Qualification	Page 17
Courriers	Page 18

INFOS GÉNÉRALES

Lancement campagne ANS-Emploi 2025

Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents de comités et de clubs ardéchois,

La campagne de l'Agence Nationale du Sport 2025 est lancée, avec un peu de retard cette année.
Les services Jeunesse et Sports restent compétents uniquement sur les parties Emploi, Aisance aquatique/J'apprends à nager, Actions hors PSF (Savoir Rouler à Vélo en particulier) et Equipements Sportifs, ce dernier point n'étant pas traité dans ce mail.

Pour l'aide à l'apprentissage c'est ici : https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556

Pour l'Emploi :

- l'aide peut toujours aller jusqu'à 12 000€ par an sur trois ans (soit 36 000€) pour un CDI 35h ;
- le recrutement peut s'opérer jusqu'à fin août ;
- nos dotations, malheureusement, n'évoluent pas par rapport à 2024. Ce qui place très haut notre niveau d'exigence sur la capacité du club ou comité à pérenniser le poste, il y aura donc potentiellement beaucoup de déçus. Pour autant nous aborderons cela très directement avec vous lors des entretiens que nous mènerons dans vos structures, pour évacuer toute ambiguité qui fragiliserait votre projet d'embauche.

Vous pouvez d'ores et déjà déposer toutes les demandes sur le Compte Asso (Code 105) et par retour de mail nous envoyer vos fiches d'instruction (cf. annexe 02 "Fiche instruction EMPLOI-ANS AURA 2025") dûment remplies.
Le délai de rigueur pour déposer vos demandes EMPLOI sur le Compte Asso est le 01/06/2025. Le 30/06/2025 pour tout le reste.

N'hésitez pas à nous contacter prioritairement par mail à ce.sdjes07@ac-grenoble.fr pour tout complément d'information.
Vous pouvez également vous référer au site de la DRAJES https://www.ac-lyon.fr/campagne-ans-auvergne-rhone-alpes-2025-129562

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

ANS 2025

	EMPLOI	J'apprends à nager & Aisance aquatique	Savoir rouler à Vélo
Instruction des dossiers	Service départemental jeunesse engagement sports de l'Ardèche		
Dispositif	Embauche ou maintien dans l'emploi d'un salarié pour des missions techniques et pédagogiques, de développement	Organisation de stages gratuits pour être à l'aise dans l'eau et apprendre à nager	Organisation de stages gratuits pour l'apprentissage des blocs du Savoir rouler à vélo/ Formations de formateurs SRAV
Modalités	**Embauche** : 12 000€ par an max pour trois ans (soit 36 000€) CDI **Consolidation** d'un emploi existant : max 6000€	Public de **4 à 12 ans** ne sachant pas nager >Pour l'aisance aquatique peut se dérouler **en temps scolaire** > Evaluation à la fin de l'apprentissage > **Collectivités aussi éligibles**	Les stages peuvent valider soit blocs 1,2 et 3 soit juste bloc 3 Le SRAV amène à l'octroi d'une attestation
Priorités communes	Territoires carencés : Zones de France ruralités revitalisations, Quartiers Prioritaires de la Ville En faveur de : pratique féminine, pratique de personnes en situation de handicap, pratique en lien avec l'école, sport santé		
Moyen	**COMPTE ASSO CODE 105**		
Délais	**Clôture du compte asso 1er JUIN pour l'EMPLOI** **30 Juin pour le reste**		

ACTIONS

Toutes les fédérations sont désormais en **Projet Sportif Fédéral (PSF)**, il faut donc vous tourner vers :

Votre fédération

Voir avec votre fédération

TRÉSORERIE

APPEL 7ème ACOMPTE – SAISON 2024-2025

Ci-après l'appel du 7ème acompte pour la saison 2024-2025
Merci d'adresser au comité vos règlements, de préférence par virement au plus tard pour le mercredi 30 avril 2025.

S'il vous est impossible de régler par virement, le cachet de la poste fera foi pour vos envois de chèque.

Pour rappel, du fait que les appels d'acomptes se font à plus de 5 semaines avant l'échéance et que les clubs ont la possibilité de nous informer de leur problème de trésorerie en amont, une pénalité de 10% sera appliquée sur la facture financière du club dès le 1er mai 2025.

Attention :

Les acomptes ci-dessous sont à verser sur le compte courant du comité.

ANNEYRON	1 800,00 €
AUBENAS	2 500,00 €
BASKET NORD ARDECHE	1 500,00 €
BEAUMONT	2 200,00 €
BOURG DE PEAGE	2 000,00 €
CREST SAILLANS	2 300,00 €
CRUSSOL BASKET	4 000,00 €
LARGENTIERE VAL DE LIGNE	200,00 €
LA VOULTE	2 300,00 €
LE TEIL	1 300,00 €
MANTAILLE	1 800,00 €
PORTES LES VALENCE	2 900,00 €
ST VALLIER	4 500,00 €
SERRIERES	450,00 €
TAIN TOURNON	2 500,00 €
VANAU	700,00 €
VERNOUX EN VIVARAIS	1 000,00 €

APPEL 7ème ACOMPTE – SAISON 2024-2025

Ci-après l'appel du 7ème acompte pour la saison 2024-2025
Merci d'adresser au comité vos règlements, de préférence par virement au plus tard pour le mercredi 30 avril 2025.

S'il vous est impossible de régler par virement, le cachet de la poste fera foi pour vos envois de chèque.

Pour rappel, du fait que les appels d'acomptes se font à plus de 5 semaines avant l'échéance et que les clubs ont la possibilité de nous informer de leur problème de trésorerie en amont, une pénalité de 10% sera appliquée sur la facture financière du club dès le 1er mai 2025.

Attention :

Les acomptes ci-dessous sont à verser sur la caisse des officiels.

ANNEYRON	750,00 €
AUBENAS	0,00 €
BASKET NORD ARDECHE	300,00 €
BEAUMONT	500,00 €
BOURG DE PEAGE	450,00 €
CREST SAILLANS	320,00 €
CRUSSOL BASKET	450,00 €
LA VOULTE	270,00 €
LE TEIL	70,00 €
MANTAILLE	350,00 €
PORTES LES VALENCE	350,00 €
ST SORLIN/JARCIEU	0,00 €
ST VALLIER	700,00 €
SERRIERES	400,00 €
TAIN TOURNON	500,00 €
VANAU	120,00 €

COMPÉTITIONS

FINALES COUPES DRÔME-ARDÈCHE (19-20 avril) À PORTES LES VALENCE

La Commission des Compétitions souhaite bonne chance aux équipes qualifiées pour les finales de coupes et souhaite qu'elles soient toutes encouragées par des supporters responsables.

samedi 19 avril 2025

U15F	COUPE DROME ARDECHE ARLETTE BROS U15 FEMININE		
10h30	TAIN TOURNON (D1)		CHOMERAC 1 (D1)

U15M	COUPE DROME ARDECHE PIERRE LELEU U15 MASCULINE		
13h00	VERNOSC DAVEZIEUX (D1)		SAINT SORLIN JARCIEU 1 (D1)

U13F	COUPE DROME ARDECHE LAURE SAVASTA U13 FEMININE		
15h30	CHATEAUNEUF SUR ISERE (D1)		VERNOSC DAVEZIEUX (D1)

U18F	COUPE DROME ARDECHE LAURA MONTEIL U18 FEMININE		
18h00	CHATEAUNEUF SUR ISERE 1 (D1)		ECLASSAN (D1)

Seniors M	COUPE DROME ARDECHE MAURICE HERBUEL MASCULINE		
20h30	SAINT JEAN DE MUZOLS (PRM)		ECLASSAN 1 (PRM)

dimanche 20 avril 2025

U13M	COUPE DROME ARDECHE ERIC MICOUD U13 MASCULINE		
10h30	VALENCE BOURG 1 (D1)		SAINT VALLIER 1 (D1)

U18M	COUPE DROME ARDECHE FRANCOIS DUFOUR U18 MASCULINE		
13h00	MERCUROL 1 (D2)	+5	IE-BC NORD ARDECHE 1 (D1)

Seniors F	COUPE DROME ARDECHE LOUIS CELLIER FEMININE		
15h30	MERCUROL 1 (DF2)	+7	SERRIERES 1 (PRF)

En cas de couleurs identiques, ou ne permettant pas une différentiation suffisante, l'équipe devant changer de couleur de maillots sera celle mentionnée en premier sur la convocation officielle

considérée comme équipe recevante (cf. Article 10.6 Règlements sportifs des championnats Drôme-Ardèche 2024-2025).

Chaque club doit fournir un OTM ayant l'habitude d'officier aussi bien à l'e-marque qu'au chronomètre.

L'équipe recevant A (la 1ère nommée) aura en charge le chronomètre, l'équipe visiteuse B aura en charge l'e-marque (cf. Article 6.3 Règlements sportifs des championnats Drôme-Ardèche 2024-2025).

Chaque équipe devra présenter sa liste de joueurs avec nom, prénom, numéros de licence et de maillot 45 minutes avant le début de la rencontre en même temps que les licences.

FORFAIT

CLUB	N° match	Catégorie	Date		Amende
SAINT PIERRE DE BŒUF	1519	DM3-P2 Poule B	13/04/25	Forfait à CREST	200,00 €
SAINT VALLIER	4448	DMU15-3-P3 Poule B	12/04/25	Forfait à TAIN	150,00 €
VALENCE BOURG	684	DFU18-2-P3 Poule A	12/04/25	Forfait à SAINT VALLIER	150,00 €

INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES

SAINT PIERRE DE BŒUF (DM3-P2), indemnités kilométriques dues à CREST
92 km x 2 x 0,40 = 73,60 € x 3 voitures = 220,80 €

SAINT VALLIER (DFU13-2-P3), indemnités kilométriques dues à TAIN
16 km x 2 x 0,40 = 12,80 € x 3 voitures = 38,4 €

VALENCE BOURG (DFU13-2-P3), indemnités kilométriques dues à SAINT VALLIER
36 km x 2 x 0,40 = 28,80 € x 3 voitures = 86,40€

RECTIFICATIF AMENDES BH 38

CLUB	N° match	Catégorie	Date	Motif	Amende
MONTELIER 2	1743	DM4-P2 Poule B	05/04/25	Feuille mal remplie (absence n° licence aide-entraîneur)	10,00 €

Il faut lire DM4-P2 et non DM3-P2.

AMENDES

CLUB	N° match	Catégorie	Date	Motif	Amende
ANDANCE	4336	DMU13-3-P3 Poule C	13/04/25	Joueur U13 barré sur la feuille sans inscription en réserve	20,00 €
ANDANCE	4336	DMU13-3-P3 Poule C	13/04/25	Feuille mal remplie (absence nom club arbitres, OTM et délégué)	10,00 €
ANDANCE 2	1749	DM4-P2 Poule B	12/04/25	Feuille mal remplie (absence nom club arbitre 2)	10,00 €
ANNEYRON	1520	DM3-P2 Poule B	13/04/25	Feuille mal remplie (erreur n° licence entraîneur)	10,00 €
CHATEAUNEUF	2429	DFU15-3-P3 Poule B	12/04/25	Feuille mal remplie (erreur n° licence arbitre)	10,00 €
CRUSSOL	2347	DFU15-P3 Poule B	12/04/25	Feuille mal remplie (manque 1e prénom aide-marqueur)	10,00 €
HAUTERIVES	2118	DFU18-2-P3 Poule B	12/04/25	Feuille mal remplie (erreur n° licence chronométreur)	10,00 €
LAVEYRON	1516	DM3-P2 Poule A	12/04/25	Feuille mal remplie (absence n° licence arbitre)	10,00 €
BC NORD ARDECHE	2119	DFU18-2-P3 Poule B	12/04/25	Feuille mal remplie (erreur n° licence chronométreur)	10,00 €
ST PAUL TROIS CHATEAUX 1	4588	DMU18-3-P3 Poule B	12/04/25	Feuille mal remplie (erreur n° licence arbitre)	10,00 €
ST PAUL TROIS CHATEAUX	4445	DMU15-3-P3 Poule A	12/04/25	Feuille mal remplie (erreur prénom délégué)	10,00 €
SAINT VALLIER 4	4728	DMU18-3-P3 Poule D	12/04/25	Feuille mal remplie (erreur nom chronométreur et absence nom club arbitres, OTM et délégué)	10,00 €

RECTIFICATIF FAUTES TECHNIQUES BH 38

Rencontres								Club	Amendes
Division	Poule	N°	Type						
			1	2	3	4	5		
DM2-P2	B	1314	T-06/04					ST MARCEL LES ANNONAY	50 euros
DMU18-P3	A	3129		T-05/04				GENISSIEUX ROMANS	100 euros

Il faut lire :

- Faute T au lieu de faute B pour St Marcel les Annonay ;
- 2e faute au lieu de 1e faute pour Génissieux Romans.

FAUTES TECHNIQUES

Rencontres								Club	Amendes
Division	Poule	N°	Type						
			1	2	3	4	5		
PRM-P2	A	1114		B-12/04				TAIN TOURNON	100 euros
PRM-P2	A	1116	T-12/04					BEAUMONT	50 euros
PRF-P2	B	118	T-13/04					ANDANCE	50 euros
PRF-P2	B	120		T-13/04				LE TEIL	100 euros
DM2-P2	B	1314	B-06/04					PIERRELATTE	50 euros
DM2-P2	A	1316					T-12/04	MONTELIER	250 euros
DM2-P2	A	1316	T-12/04					MONTELIER	50 euros
DM3-P2	B	1520	T-13/04					ANNEYRON	50 euros
DMU18-P3	B	3139	B-13/04	B-13/04				IE-MONTELIMAR	150 euros
DMU18-P3	B	3139		D-13/04				IE-MONTELIMAR	150 euros
DMU13-P3	B	938	T-12/04					CRUSSOL	50 euros

TECHNIQUE

TOURNOI COMITÉS U12 - COMITÉ BOUCHES-DU-RHÔNE BASKETBALL lundi 21 avril 2025

Ci-après la liste des enfants convoqués pour participer au tournoi du lundi 21 avril 2025 à Saint Chamas (13).

Rendez-vous à 8h40 directement au Parc des sports, la Poudrerie Allée des cigognes 13250 Saint Chamas

Liste des filles

BAFFERT Romy - BECKER Marion - BERTRAND Romy - BONNETON Tess - DURAN Elea
LOPEZ Jordane - MOURRIER Lisea - NANGUET Shaena - RAOUX Nina - SOUMARE Aissata

Liste des garçons

ANDRIEUX Nils - BAKALI James - BIJELOVIC Lazar - BOURRET Raphaël - CHAMBEU BONNET Giulian
LEULY Gabriel - PELLEGRINI Elois - ROBERT Morgan - ROMEYER Lowen - SARRAZIN Tom

Nous vous demandons de bien vouloir vous rapproches des parents afin que ces derniers confirment bien la présence de leur enfant à ce tournoi. Une réponse est demandée avant le 17 avril 2025 à l'adresse suivante : technique@dromeardechebasketball.org

Si l'enfant ne peut pas être présent, la commission Technique pourra convoquer un autre joueur ou joueuse.

Ci-après le planning des rencontres.

PLANNING DES RENCONTRES
TOURNOI COMITES U12

	TERRAIN 1	TERRAIN 2	TERRAIN 3
09H00	CD13 vs CD83B	CD13B vs CD83B	
	/	/	/
09H40	CD30 vs CD84	CD0405 vs CD06	CD83A vs CD2609
	/	/	/
10H20	CD2609 vs CD83B	CD13A vs CD83A	CD13 vs CD06
	/	/	/
11H00	CD30 vs CD83A	CD84 vs CD0405	CD84 vs CD2609
	/	/	/
11H40	CD06 vs CD2609	CD83B vs CD30	CD06 vs CD83B
	/	/	/
12H20	CD84 vs CD83A	CD0405 vs CD13B	CD2609 vs CD13
	/	/	/
13H00	CD30 vs CD13A	CD2609 vs CD84	CD83B vs CD30
	/	/	/
13H40	CD06 vs CD83B	CD83A vs CD13B	CD83A vs CD06
	/	/	/
14H20	CD06 vs CD30	CD13 vs CD84	CD2609 vs CD83B
	/	/	/
15H00	CD13A vs CD2609	CD06 vs CD30	CD0405 vs CD83A
	/	/	/
15H40	CD13 vs CD83A	CD13B vs CD84	CD30 vs CD84
	/	/	/
16H20	CD13A vs CD06	CD2609 vs CD83A	CD06 vs CD2609
	/	/	/
17H00	CD30 vs CD13	CD30 vs CD13B	CD83B vs CD84
	/	/	/
17H40	CD84 vs CD83A	CD13A vs CD83B	
	/	/	/
18H20			

MINIBASKET

FETE MINIBASKET U7

Le Jeudi 08 Mai 2025 aura lieu la fête du MiniBasket U7 à Davézieux de 10h30 à 15h30 sur le thème de la mongolfière.

L'évènement se déroulera à : Complexe Sportif Jossols - Route De Vernosc - 07430 DAVEZIEUX

Voici le lien d'inscription :
https://forms.gle/VRR2xWSqka4VMPJT8

Inscription jusqu'au mercredi 23 avril 23h59.

Programme de la journée :

- 10h30/11h00 = Accueil
- 11h00/12h30 = Première partie des activités
- 12h30/13h30 = Pause repas
- 13h30/15h15 = Deuxième partie des activités
- 15h15/15h30 = Remise des récompenses

Les documents d'organisation (plan d'accès, parking, ateliers, etc.) vous parviendront prochainement. Merci.

FÊTE MINIBASKET U9-U11

Cette année, la Fête du MiniBasket U9-U11 aura lieu au gymnase de Châteauneuf-sur-Isère le samedi 24 mai 2025.

A nouveau, un village d'activités sera mis en place avec structures gonflables, et une multitude d'activités qui sauront ravir nos minibasketteurs, autour du thème de la citoyenneté.

L'accueil se fera de manière échelonnée :

- U11 = 08 h 45
- U09 = 09 h 45

Fin de la journée vers 17h00 pour toutes les catégories.

Nous vous demandons de remplir le formulaire suivant avant le JEUDI 08 MAI 2025 à 23h59 :
https://forms.gle/qojxiXo2MGMvN49g6

Vous trouverez dans ce formulaire, une page par catégorie avec :

- le nombre d'équipes que vous inscrivez
- le nombre d'enfants approximatif (si à l'approche de l'événement le nombre change fortement, nous le signaler)

Nous vous conseillons de faire des équipes de 4 à 6 enfants.

Si vous prévoyez une arrivée plus tardive, c'est possible. Nous le signaler dans le formulaire (partie observation).

Les documents d'organisation (plan d'accès, parking, village d'activités, etc.) vous parviendront prochainement.

Nous restons disponibles pour toutes questions.

Sportivement,

OFFICIELS

LES ARBITRES STAGE DU 12 AVRIL 2025

Dans le cadre de la formation continue des officiels, 17 arbitres ont participé à un stage de perfectionnement centré sur les fautes antisportives (FAS) et l'arbitrage de la défense.

Accueillis dès 9h autour d'un petit-déjeuner convivial, les arbitres ont entamé la matinée par un QCM. Les résultats ont été globalement satisfaisants.

L'objectif de cette session était de leur apporter des repères concrets et des situations visuelles pour mieux identifier les fautes antisportives et affiner leur jugement sur les contacts défensifs.

À travers l'analyse de séquences vidéo et des échanges constructifs, les participants ont enrichi leur lecture du jeu et renforcé leur capacité de prise de décision.

Impliqués et motivés, les arbitres ont activement pris part aux discussions.

Ils repartent avec des outils pratiques qu'ils pourront appliquer sur le terrain, en cohérence avec le travail mené tout au long de l'année.

Un grand merci à Mélanie Blanc pour sa présence et son accompagnement en tant que répartitrice des arbitres tout au long de la saison.

Les arbitres ayant participé au stage :

BACHMAR Ambrine - BENJAMIN Evan - BLACHIER Lucie - BOUABID Malik - CHANTEPY Axel - COLO Nathanael - FIERS Martin - FOUILLEN Nicolas - GUIDOUM JAMMES Sarah - JURDIC Matheo - MEDDAH Kenza -REY Ilyes - ROLLOS Frédéric - SASSOLAT Stéphane - VIAL Louison - VIOGNE Jean-Louis - WEBER Rayan

REGLEMENTS

Tournoi

DEUME :

Vous êtes autorisé à organiser votre tournoi loisir le 23 mai 2025.

Rappel Règlements Coupe seniors Drôme-Ardèche

Article 10 – CONDITION DE PARTICIPATION

Tout joueur(euse) ayant participé (même un seul match) à tout autre championnat que le championnat DRÔME ARDECHE (Ligue, Inter-Ligue, Aura, France) ne pourra participer à aucune Coupe Drôme Ardèche quelle que soit la catégorie.

Les équipes évoluant en championnat départemental et ayant participé à la coupe territoriale AURA ne sont pas concernées par l'interdiction de participation aux coupes Drôme-Ardèche.

Un joueur n'ayant pas participé à la moitié des rencontres de championnat avec l'équipe engagée ou avec une équipe de niveau inférieure de catégorie senior ne pourra prendre part aux matchs de coupe avec cette équipe. En cas de blessure, le joueur devra faire parvenir un certificat médical à la Commission des Compétitions 5x5 qui en appréciera la recevabilité.

Rappel Règlements Sportif Drôme Ardèche

10.2 Sonorisation, Ambiance et Animation des salles :

Afin d'encourager leurs équipes et dynamiser les salles, les supporters ont la possibilité (si le règlement intérieur de la salle le permet) d'utiliser les éléments suivants :

- Instruments de musique dit "classiques";
- Tambours;
- Mini-cornes en plastique;
- Taps-taps en plastique;
- Les maillots géants;
- Tifos

L'usage du micro n'est permis que pour les annonces officielles, en aucun cas pour encourager les joueurs des équipes en présence. En dehors de la sonorisation officielle de la salle, il n'est pas permis d'utiliser des amplificateurs électroniques.

Il est rappelé que l'utilisation de ces éléments doit uniquement être réservée à ANIMER POSITIVEMENT la salle.

Certains éléments listés ci-dessous sont interdits dans les salles :

- Les engins pyrotechniques:
- Tout système d'amplification sonore (électrique et pneumatique en particulier);
- Les cornes de Brumes et vuvuzelas;
- Les klaxons à vent et à air comprimé;
- Tout objet pouvant servir d'arme par destination.

QUALIFICATIONS

LICENCES CLUBS (SOCLES) À LA DATE DU 16 AVRIL

	FÉMININ		MASCULIN		TOTAL
SAISON 2023/2024	3 029	39.0%	4 821	61.0%	7 850
SAISON 2024/2025	**3 088**	**39.0%**	**4 828**	**61.0%**	**7 916**
EVOLUTION	59		7		66
EVOLUTION %	2.0%		0.0%		1.0%

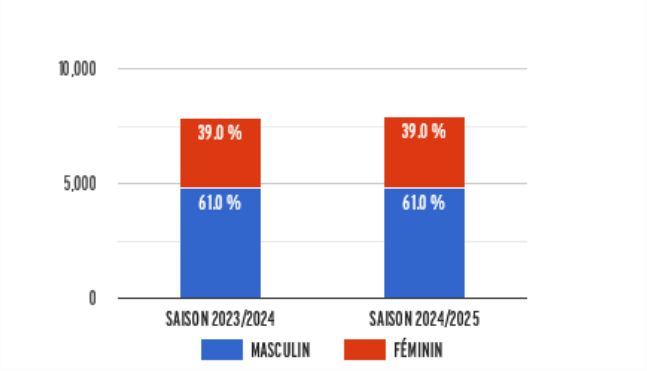

LICENCES HORS CLUBS À LA DATE DU 16 AVRIL

CONTACT BASKET (AVENIR,SANTE,OBE,OBC,OBL,OBU)	1 305
TOTAL SAISON 2024/2025	**1 305**

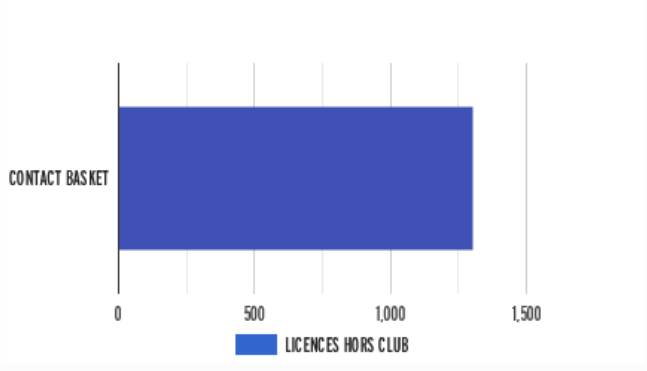

TOTAL LICENCES À LA DATE DU 16 AVRIL 2025	9 221

COURRIERS

FFBB – Notes EFFBB

2025-04-11-NOTE-LR-CD-2-PFE-Enquête-flash-sur-l'emploi-dans-les-structures-déconcentrées-de-la-FFBB - DUBOIS Asta

2025-04-11-NOTE-LR-CD-4-PCT-Point-Visio-PSF-2025 - DUBOIS Asta

2025-04-14-NOTE-LR-CD-4-PCT-Campagne-PSF-2025-Point-des-demandes-des-Clubs - DUBOIS Asta

2025-04-14-NOTE-LR-CD-CLUBS-5-CF3X3-Appel-à-manifestation-d'intérêt-à-l'organisation-d'un-Open-Plus - DUBOIS Asta

2025-04-15-NOTE-LR-CD-0-SGL-Support-de-présentation-du-RDV-LR-CD-du-lundi-14-avril-2025 - DUBOIS Asta

2025-04-16-NOTE-LR-CD-4-PCT-Ecologic-Points-de-collecte-des-articles-de-sport - DUBOIS Asta

2025-04-16-NOTE-LR-CD-4-PCT-Campagne-PSF-2025-Point-des-demandes-Clubs - DUBOIS Asta

2025-04-16-NOTE-LR-CD-CLUBS-0-SGL-Coupe-du-monde-U19M - DUBOIS Asta

2025-04-16-NOTE-LR-CD-CLUBS-3-Partenariat-FFBB-Intersport-Offre-commerciale-de-ballon - DUBOIS Asta

2025-04-16-NOTE-LR-CD-CLUBS-2-PFE-Stages-de-validation-des-statisticiens-HN-Saison-2025-2026 - DUBOIS Asta

LIGUE

BULLETIN OFFICIEL n° 37

Dossier N°DD157– 3 FT et/ou FDSR
Dossier N°DD164– 3 FT et/ou FDSR
Dossier N°DD083– 3 FT et/ou FDSR

COMITÉS

ISERE	Bulletin hebdomadaire n° 38
HAUTE SAVOIE	Bulletin hebdomadaire n° 37
SAVOIE	Bulletin hebdomadaire n° 36

COMPTOIR
du CARRELAGE
St Marcel les Valence
04 75 58 84 15

CAISSE
D'EPARGNE

VISION UNIK
Opticien Vaugaste

PRESSE

Andance

Basket : les U13 filles en demi-finale du championnat

Toutes les équipes ont été présentées samedi soir au gymnase d'Andance devant les familles et les autres joueurs.

Parmi les temps forts du club Andance Andancette Basket, il y a eu la présentation de toutes les équipes, samedi après-midi, qui signait la fin de saison pour la plupart d'entre elles. Parmi les résultats à retenir, celui des U13 filles qui se sont qualifiées en demi-finale de leur championnat.

Cette semaine du 7 au 13 avril a été chargée pour Andance Andancette Basket.

Mercredi 9 avril, les U18 filles se sont déplacées pour un match en retard du championnat régional de Division 3. Malheureusement, un shoot à trois points au buzzer les a privées de la victoire et de la première place de la poule.

Jeudi 10 avril à partir de 18 h 30, AAB avait convié ses partenaires (sponsors et élus) à une dégustation au caveau Chomel à Saint-Désirat. Ainsi, une quarantaine de personnes ont pu tirer le bilan de leur soutien financier au club autour du verre de l'amitié.

● Fin de saison pour la plupart des équipes

Samedi 12 avril, la dernière journée de championnat a été ponctuée par la présentation de toutes les équipes qui ont défilé devant le public de parents et des autres joueurs. Le public a pu voir de nombreuses victoires tout au long de la journée, notamment les U13 filles qui assurent leur place en demi-finale du championnat ou les U18 filles. Les deux équipes de seniors garçons ont fini la saison en surpassant Châteauneuf-sur-Isère en DM4 ou Le Cheylard en DM2.

Dimanche, les seniors filles 2 ont perdu à Chavanay et les seniors filles 1, malgré un bon match, sont défaites par Crussol.

Il restera à organiser les traditionnels tournois de fin de saison : rendez-vous samedi 14 juin pour le concours de pétanque en doublette à partir de 14 heures autour du gymnase et dimanche 15 juin, pour le tournoi de basket.

Annonay

Basket : place aux demi-finales pour le BCNA

L'équipe des seniors masculins 3 s'est qualifiée pour la demi-finale du championnat.

Pour son dernier match de championnat, l'équipe Pré-Nationale du Basket club Nord Ardèche (BCNA) s'est inclinée 63-69 chez l'Espérance Sainte-Blandine. Chaque équipe a eu sa mi-temps : 35-22 à l'avantage des Lyonnais en première et 41-34 pour les Nord-Ardéchois en seconde. Le BCNA, rétrogradé, doit préparer la prochaine saison en Régionale 2.

Plusieurs équipes du club, par leurs victoires ce week-end, ont assuré leurs qualifications pour les demi-finales des championnats Drôme-Ardèche qui se dérouleront en partie aux gymnases de Déomas et du Zodiaque à Annonay, samedi 3 et dimanche 4 mai. C'est le cas pour les seniors féminines (46-36 contre Tain-Tournon), les seniors masculins 3 (56-41 contre Saint-Sorlin-Jarcieu), des U18 féminines (79-27 contre Saint-Sorlin), des U15 féminines 3 (80-35 contre Châteauneuf-sur-Isère) et des deux équipes U18 masculines qui se sont imposées respectivement contre Mantaille (93-60) et Saulce.

À noter, enfin, que les seniors masculins 2 se sont inclinés contre Crest/Saillans 43 à 65.

Anneyron

Les résultats sportifs du week-end

▶ Basket Mantaille : match retour à domicile victorieux

Samedi 12 avril dans le chaudron en ébullition du gymnase Marcel-Magnan avec en interlude la rencontre des chorégraphies Street Jazz du show de dance du groupe féminin "Select Dance" du Péage de Roussillon.

Une animation dont les nombreux supporters du Mantaille Sportif ont profité, venus pour assister à la 22 journée de Nationale3 (Poule B) de l'équipe fanion seniors I, qui recevaient en challenger avec une obligation de victoire, pour commencer à assurer son maintien, les Jurassiens de l'Éveil Sportif Montmorot 1 (le 10e de poule B), Mantaille étant classé juste derrière.

Le 1er quart-temps sera à l'avantage des Mantaillards de 3 points, puis de 7 points au 2e, les locaux conforteront au 3 quart-temps leur avance de 21 points. Les visiteurs "Catharus" opérant une remontée au 4e (score final 90-79). Pour les locaux, Stéphane Sarazin a été le meilleur scoreur, engrangeant 21 points. Le n°16 Florian Clémençon et le n°6 Remi Lenglet parachevant la victoire de Mantaille par un tir primé et un panier sur le score victorieux (90-79). Pour l'entraineur Marc Lenglet, « cette victoire à 12 a été acquise aves la moitié de l'effectif composée de U21. Au match aller, le pire match de la saison, nous avions pris 15 points dans la vue, ce soir on s'est rattrapé ! » Prochaine rencontre : le 19 avril en déplacement au CLAR Lyon Basket.

Le président Jean-Guy Aillaud peut être très fier de l'équipe fanion victorieuse à la maison.

▶ Les autres résultats

Défaite des U18 A contre l'IE-Basket club nord Ardèche 1 (60-93) ; rencontre perdue (109-71) par les U15 face au BC Anneyron ; l'équipe des U18 D3 revient avec la défaite de Rhodia club basket (97-38). En pré régionale, les seniors II perdent (86-73) face à Mercurol/Chanos-Curson BC II. En départemental masculine D2, les seniors III défaits également du Montélier BC-1 (84 à 67) ; victoire (61-32) des U13 II contre l'IE-Basket Club Nord Ardèche -1. En Région 1, match perdu (97-70) des U21A contre l'IE-La Ravoire Challes Basket contre. En Région 3, les U21 B concèdent la défaite face au BC Mions (104-69).

▶ Vallis Aurea Foot : dimanche 13 avril, les U17 de DI reviennent de l'US Moursoise avec une belle victoire (6-1), en revanche défaite de l'équipe féminine (1-0) contre Allan, l'équipe de D4, diminuée par plusieurs blessés, s'est inclinée (6-0) contre le premier de la poule B, Hostun 2, belle victoire (5-1) des seniors de D3 face à l'US Chanas Serrières.

Vernosc-lès-Annonay • Basket :

clap de fin pour les seniors du VDB

Ce sera la toute dernière rencontre pour les deux équipes seniors fanion du Vernosc Davézieux Basket ce samedi 12 avril. Les filles sont attendues à Rhône Sud (Communay-Ternay) face à une formation battue à l'aller 85-57 et qui n'a gagné qu'à trois reprises (coup d'envoi 18 h 30). Elles se feront un devoir de rester invaincues, elles qui accéderont à la Régionale 2, une première pour le club ! Les garçons feront, pour du beurre, le voyage à Mercurol-Chanos-Curson, 20 h 30, samedi, classé 5e et battu à l'aller 64-80. Eux aussi tâcheront de bien finir avant de repartir en Régionale 3 à l'automne prochain.

Autres rencontres à Fontas. Samedi à 19 heures, les moins de 18 garçons I reçoivent Saint-Jean-de-Muzols. Dimanche 13 avril, 11 heures, les moins de 15 garçons accueillent Saulce et à 13 h 30, les moins de 18 garçons II, Montélimar.

Eclassan • Basket : les seniors I masculins et féminines à l'extérieur

À domicile, ce samedi 12 avril, les U18 féminines joueront à 16 heures contre BC Génissieux Romans. Les seniors féminines II seront à 20 heures contre IE-US Saulce. Dimanche 13 avril, les U18 masculins recevront à 13 h 30 La Voulte Sportif Basket. Les seniors masculins II affronteront à 15 h 30 contre Le Teil Basket Club I.

Les équipes seniors I seront en déplacement, ce samedi 12 avril. Les basketteurs joueront à 20 heures contre BC Génissieux Romans I au gymnase Cherpin. Les basketteuses seront en Isère à 21 heures contre Avenir Basket Champier au gymnase du collège de la commune.

Vernosc-lès-Annonay • Basket : fin de saison pour le VDB, les féminines invaincues

Les seniors filles seront la saison prochaine en Régionale 2.

Les deux équipes seniors du Vernosc Davézieux basket ont terminé leur saison respective en ce samedi 12 avril, les deux à l'extérieur. Les filles sont allées remporter leur 10e victoire en 10 matchs à Communay face à Rhône-Sud 55-41.

Frédéric Lopez, coach : « Nous voulions finir invaincus. On a commencé moyennement mais défensivement, les filles ont répondu présent, une constante cette saison ! » Elles évolueront donc la saison prochaine en Régionale 2. À noter les 14 points de Laure Brutier.

Quant aux garçons, ils ont subi la loi de leur adversaire Mercurol-Chanos-Curson sur le score de 68 à 76, ne parvenant à gagner que l'ultime quart-temps. Fabien Chalandard et David Bayon ont inscrit chacun 14 points. Eux reprendront le championnat Régionale 3 la saison prochaine avec un nouveau coach.

Tain-l'Hermitage | Tournon-sur-Rhône

Basket N3 : l'AGTTBC s'impose sur le parquet de Rhône-Sud

« Une belle victoire, dans la continuité du match du week-end précédent », s'est félicité le président Stéphane Lambert après la victoire 92 à 72 samedi.

Avant le déplacement samedi soir 12 avril dans la salle de Rhône-Sud qui utilise ses dernières cartouches pour éviter la descente à l'étage inférieur, le staff du club de basket-ball, Jesse Delhomme, Romain Bouretz, Lionel Betton, et les joueurs de l'équipe fanion (Nationale 3) de l'Avant Garde Tain-Tournon Basket-Club (AGTTBC) s'attendaient à un match difficile. En effet, il est généralement peu aisé de l'emporter sur le parquet d'une formation au pied du mur.

Or, l'AGTTBC a remporté le premier quart-temps, 22 à 17, puis le second, 29 à 18, pour mener à la pause de 16 points, 51 à 35. Après le repos, Antoine Cornud et ses partenaires n'ont rien lâché et dominé le troisième quart-temps de deux points ; le tableau d'affichage indiquait alors 75 à 57 en faveur de l'AGTTBC. Le dernier quart-temps a tourné encore à l'avantage des hommes du président Stéphane Lambert, 17 à 15, lesquels ont remporté le match de 20 points, 92 à 72.

Après une grave blessure, Marius Vincent est revenu à son meilleur niveau. Archives photo Le DL/Yves Giral

« Une belle victoire, dans la continuité du match du week-end précédent face à Tarare avec une bonne défense. Samedi 19 avril, à 20 h, dans le chaudron Fernand Chapelle, un beau et palpitant challenge s'annonce pour l'AGTTBC, celui de dominer le leader La-Charité et de rester invaincue à domicile », a confié le président.

● Les marqueurs de l'AGTTBC

Vincent Marius (6 points, 2 paniers à 3 points), Tanguy Engelvin (10 points dont trois paniers à 3 points), Hugo Noyel (7 points dont 1 panier à 3 points), Noah Nelhomme (5 points), Antoine Cornud (capitaine, 5 points), Dragan Bouazza (4 points), Mohammed Rebbouh (27 points dont 1 panier à 3 points), Thibaut Delorme (9 points), Jonathan Katchelewa Kyungu (18 points).

● Au classement

1er La-Charité, 39 points, 2e Tarare, 37 points, 3e Agde, 36 points, 4e Tain-Tournon, 36 points.

● Yves Giral

Tain-l'Hermitage | Tournon-sur-Rhône

Basket-ball N3 : l'AGTTBC rend visite à Rhône Sud avec l'espoir du maintien

L'équipe fanon du championnat Nationale 3 (4e, 34 points), à trois longueurs du leader La-Charité (37 points) et à une longueur du 2e, Agde (35 points) et du 3e Tarare (idem), joue ce samedi 12 avril au soir sur le parquet de Rhône-Sud (12e sur 14 équipes, 28 points).

Une rencontre qui s'annonce difficile pour Antoine Cornud et ses partenaires car les locaux, pour l'heure dans la charrette des relégables, ont besoin de la victoire, pour entretenir l'espoir du maintien. « Je ne me concentre pas sur notre adversaire qui utilise ses dernières cartouches pour éviter la descente mais sur nous. J'attends de mon équipe qu'elle continue à progresser collectivement et avec le même état d'esprit que ces derniers temps », a confié le coach Jesse Delhomme.

L'équipe de l'AGTTBC : Marius Vincent, Tanguy Engelvin, Thibaut Betton, Hugo Noyel, Dragan Bouazza, Antoine Cornud (capitaine), Mohammed Rebbouh, Thibaut Delorme, Jonathan Kyungu Katechelewa.

Ce samedi 12 avril à 20 h, l'AGTTBC III prérégion d'Antonin Redon reçoit à Fernand-Chapelle.

● Les autres matchs

Samedi 12 avril : à 17 h, l'équipe II du championnat prénational (poule basse), 6e et dernière avec 10 points, reçoit le leader Bron (15 points). A 20 h, les seniors III du championnat prérégion (poule haute) d'Antonin Redon (3e, 14 points) accueillent Valence-Bourg II, 5e, 13 points). À 20 h 30, choc au sommet entre l'équipe fanion féminine du championnat D 3 (poule haute) (2e, 12 points) qui joue dans la salle du leader, Nord Ardèche (13 points).

Région. Dimanche 13 avril, à 13 h 15, les U 18 masculins 1 reçoivent la CTC Arve - Cluses Scionzier. À 15 h 30, les U 15 masculins accueillent l'entente Ondaine - Fraisses - Unieux.

Drôme Ardèche. Samedi 12 avril, dans le chaudron Fernand-Chapelle : à 9 h, les U 11 garçons 1 reçoivent Châteauneuf-sur-Isère 1. A 11 h, les U 13 garçons 1 jouent contre Le Teil. A 13 h, les U 15 garçons II, accueillent Saint-Vallier III. A 15 h, les U 13 garçons II, reçoivent Piegros - La-Clastre.

En déplacement : samedi à 13 h, les U 13 filles jouent sur le parquet de Châteauneuf-sur-Isère II. A 13 h 30, les U 15 filles rendent visite à Andance-Andancette II. A 13 h 30, les U 11 filles vont à Chavanay II.

Dimanche, à 9 h, les U 18 masculins III reçoivent Saint-Jean-de-Muzols II. A 11 h, les U 18 masculins II accueillent Crest-Saillans II.

● Yves Giral

Mercurol-Veaunes

Basket-ball R3 : le derby à fort enjeu contre Vernosc-Davézieux

Cinquième et dernière avec 11 points dans le cadre de la seconde phase du championnat Régional 3 (poule basse), l'équipe fanion du Basket Club Mercurol Chanos-Curson (BCMCC) est pour l'heure condamnée à la descente au niveau Drôme Ardèche.

Aussi, elle doit l'emporter samedi 12 avril, à 20 h 30, sur le parquet du gymnase Marcel-Banc face à Vernosc-Davézieux (2, 16 points). A cette occasion, les supporters du BCMCC doivent se mobiliser pour pousser l'équipe de Cédric Mariusse vers la victoire.

En lever de rideau à 18 h, choc au sommet entre les seniors II prérégion (2e, 14 points) qui reçoivent Mantaille II, leader avec 15 points.

Dimanche 13 avril à 13 h 15, au gymnase du collège, les seniors masculins III du championnat D 4 (poule haute, 3e, 12 points) à une longueur du leader Tain-Tournon IV (13 points), reçoivent la lanterne rouge, Portes-lès-Valence (5e, 9 points). Dimanche à 15 h 30, au gymnase du collège, l'équipe fanion féminine du championnat D2 (poule haute), leader avec 13 points accueille Hauterives (3e, 11 points).

Samedi 12 avril, dans le chaudron Marcel-Banc, l'équipe fanion du championnat Régional 3 aura besoin du soutien de ses supporters.

● Et aussi samedi

Au gymnase du collège : à 10 h 15, les U 11 filles 1 reçoivent Rhodia. À 12 h, les U 18 masculins II, accueillent Tricastin. À 14 h, plateau pour les U 9 filles.

Au gymnase Marcel Banc : à 14 h, les U 13 garçons 1 jouent contre Crussol 1. A 16 h, les U 15 filles reçoivent Saint-Sorlin-Jarcieu.

En déplacement : à 9 h 30, les U 13 garçons III rendent visite à Châteauneuf-sur-Isère II. A 12 h 30, les U 11 garçons 1 vont à Crussol. A 13 h 30, les U 11 garçobs II jouent sur le parquet de Saint-Sorlin Jarcieu. À 16 h, les U 11 garçons participent au plateau de Bourg-de-Péage. A 17 h, les U 13 garçons II jouent dans la salle de Vernosc-Davézieux II. À 17 h 30, les U 13 filles vont à Chavanay.

● Et aussi dimanche

Au gymnase Marcel-Banc : à 14 h, les U 13 garçons 1 reçoivent Crussol 1. A 16 h, les U 15 filles jouent contre St-Sorlin-Jarcieu.

● Y. G.

mildrisreader

Basket-ball - Nationale 1

Saint-Vallier toujours en course

Le SVBD cherche encore sa première victoire à l'extérieur lors de la deuxième phase, et pourrait stopper sa mauvaise série ce vendredi (20h) sur le parquet de Tarbes/Lourdes, en marge de la neuvième journée.

Avant d'affronter l'ogre quimpérois, les Drômois feront escale à Tarbes, afin de tenter d'engranger un deuxième succès de rang, et surtout, un premier hors des Deux Rives. Avec une seule victoire de différence entre les deux formations, le SVBD pourrait passer devant son adversaire du soir au classement, en le battant de 14 points, les Tarbais ayant enrôlé le match aller (91-78). S'ils sont capables du pire, les hommes d'Alexandre Casimiri peuvent également produire un contenu satisfaisant, à l'image de leur match maîtrisé dans l'ensemble une semaine auparavant face aux Sables d'Olonne (99-74). Et ainsi garder un espoir de figurer dans les huit premières places du classement, synonyme de play-offs, malgré six défaites en huit journées.

Des Bigourdans en difficulté

Avec une série de onze succès en douze rencontres, Tarbes/Lourdes paraissait comme un sérieux prétendant aux premières places. Mais depuis trois journées, soldées par trois revers, la machine occitane semble avoir quelque peu déraillé. Une situation dans laquelle les coéquipiers de Gédéon Dimoke, arrivé il y a un peu plus d'une semaine dans les rangs drômois, peuvent s'engouffrer. Rangs parmi lesquels figurent les deux meilleurs shooteurs à trois points de la saison, Jazzmarr Ferguson et Jonathan Boucaud, tous deux passés au-dessus de la barre des 100 tirs à longue distance (103 et 101). À désormais six matches de la fin de la poule haute, tout reste encore ouvert et Saint-Vallier se garde le droit de prolonger son exercice 2024-2025.

Le SVBD de Jean-François Kebe peut rejoindre Tarbes/Lourdes au classement en cas de victoire. Photo archives Le DL/Fabrice Hébrard

● **Romain Ales**

▸ **Le groupe probable :** Ferguson, Cazenobe, Derradji, Burrows, Kebe, Boucaud, Dimoke, Pineau, Wilamowski

Basket-ball - Nationale 1

Saint-Vallier a une immense montagne à gravir

Lourdement battu à Tarbes Lourdes lors de la dernière journée (104-82), Saint-Vallier a l'occasion de repartir de l'avant ce mardi soir aux Deux Rives (20h30). Mais contre Quimper, leader et meilleure défense du championnat, la tâche ne sera pas aisée pour les hommes d'Alexandre Casimiri.

C'est tout simplement un mastodonte de la division que s'apprête à affronter Saint-Vallier. Leader du championnat et candidat solide à une montée en Pro B avec cinq défaites cette saison, Quimper s'avance en favori aux Deux Rives, face à une équipe drômoise en difficulté, qui reste néanmoins sur deux succès dans son antre. Ses deux seules victoires en deuxième phase.

Les hommes d'Alexandre Casimiri pourront s'appuyer sur leur public, mais ils devront surtout contenir la force collective bretonne. Dans cette formation, aucun leader statistique ne se détache, mais la menace peut venir de partout. Jamar Abrams, Antoine Wallez et Noah Burrell tournent au-delà des 10 points inscrits.

Jazzmarr Ferguson (au tir) et Jaraun Burrows auront fort à faire contre Quimper. Photo Le DL/Laurie Muscio

Une défense imperturbable

Malgré une deuxième partie de saison compliquée, Saint-Vallier conserve toujours la force de frappe la plus prolifique du championnat (85,6 points par match). Mais cette fois, il s'attaque à la meilleure défense et la seule équipe en dessous des 70 points encaissés de moyenne (68,2).

La bataille des extrêmes, au niveau des statistiques. Les Drômois en avaient fait les frais début mars, lors de la déroute dans le Finistère. Battu 100-61, le SVBD n'avait pas existé et nul doute que les joueurs auront à cœur de réagir pour prendre une revanche.

Et des coups comme ça, les coéquipiers de Jazzmarr Ferguson devront en réaliser s'ils veulent conserver leur place en play-offs. Cette rencontre donnera lieu à des retrouvailles avec deux anciens joueurs. Nadyr Labouize lors de la saison 2022-2023 et surtout Hugo Dumortier, qui faisait partie de l'effectif jaune et rouge la saison dernière. Mais, ils ne feront aucun cadeau à leurs anciens coéquipiers dans la quête de la Pro B.

● **Léo Gouttenoire**

▸ **Le groupe :** Ferguson, Kebe, Derradji, Boucaud, Burrows, Dimoke, Pineau, Owono, Wilamowski

NATIONALE 1

2e phase - Groupe A

Loon Plage - Challans	20h
Oullins Ste-Foy - Tarbes Lourdes	20h
Le Havre - Levallois	20h
St-Chamond II - Tours	20h
Orchies - Vitré	20h
Pfastatt - Pays des Olonnes	20h
St Vallier - Quimper	20h30

	Pts	J	G	N	P	p.	c.	Diff
1 Quimper	37	21	16	0	5	718	605	113
2 Le Havre	36	21	15	0	6	675	600	75
3 Challans	35	21	14	0	7	785	716	69
4 St-Chamond II	33	21	12	0	9	809	868	-59
5 Tarbes Lourdes	32	21	11	0	10	766	682	84
6 Pays des Olonnes	32	21	11	0	10	679	670	9
7 Tours	31	21	10	0	11	676	692	-16
8 St Vallier	30	21	9	0	12	786	848	-62
9 Orchies	30	21	9	0	12	725	722	3
10 Pfastatt	30	21	9	0	12	677	695	-18
11 Levallois	29	21	8	0	13	697	737	-40
12 Vitré	29	21	9	0	12	578	659	-81
13 Oullins Ste-Foy	28	21	7	0	14	645	658	-13
14 Loon Plage	28	21	7	0	14	644	708	-64

Basket-ball - Nationale 1 masculine

Saint-Vallier chute lourdement à Tarbes

En déplacement sur le parquet de Tarbes ce vendredi, le SVBD s'est incliné assez lourdement (104-82). Et ce, malgré les 19 points de Jazzmarr Ferguson.

Le miracle n'a pas eu lieu. Sur le parquet de Tarbes/Lourdes, les Drômois de Saint-Vallier ont largement chuté (104-82). Malgré un Jazzmarr Ferguson auteur de 19 points, le SVBD n'a jamais réellement inquiété les Tarbais. À la pause, ils connaissaient déjà un retard de 22 points.

Les locaux, bien emmenés par Mike Joseph (27 points) et Fabien Ateba (22 points), ont rapidement mis fin aux velléités du SVBD. À l'issue de cette rencontre, la formation de Saint-Vallier pointe au huitième rang. De leur côté, les locaux occupent la cinquième place.

► Tarbes 104 - Saint-Vallier 82

► À Tarbes, détail des quart-temps : 34-20, 27-19, 24-26, 19-17.

Saint-Vallier : Ferguson (19 points), Cazenobe (2), Burrows (15), Kebe (18), Dimoke (6), Derradji (12), Boucaud (3), Pineau (7).

Tarbes : Pharose (9 points), Wiscart (6), Ateba (22), Queta (15), Joseph (27), Hourne Raubet (3), Badiane (6), Le Roux (4), Alexis (12).

Jazzmarr Ferguson a marqué 19 points sur le parquet de Tarbes ce vendredi. Photo archives Le DL/Stéphane Marc

NATIONALE 1

2e phase - Groupe A

Quimper - Orchies	88-79
Tarbes Lourdes - St Vallier	104-82
Levallois - Loon Plage	75-63
Tours - Oullins Ste-Foy	76-72
Vitré - Le Havre	66-62
Pays des Olonnes - St-Chamond II	79-56
Challans - Pfastatt	81-68

	Pts	J	G	N	P	p.	c.	Diff
1 Quimper	37	21	16	0	5	718	605	113
2 Le Havre	36	21	15	0	6	675	600	75
3 Challans	35	21	14	0	7	785	716	69
4 St-Chamond II	33	21	12	0	9	609	668	-59
5 Tarbes Lourdes	32	21	11	0	10	766	682	84
6 Pays des Olonnes	32	21	11	0	10	679	670	9
7 Tours	31	21	10	0	11	676	692	-16
8 St Vallier	30	21	9	0	12	786	848	-62
9 Orchies	30	21	9	0	12	725	722	3
10 Pfastatt	30	21	9	0	12	677	695	-18
11 Levallois	29	21	8	0	13	697	737	-40
12 Vitré	29	21	9	0	12	578	659	-81
13 Oullins Ste-Foy	28	21	7	0	14	645	658	-13
14 Loon Plage	28	21	7	0	14	644	708	-64

Basket-ball : un nouveau succès pour la Nationale 2 du SVBD

Victoire des seniors garçons 2 en Nationale 2 contre Ouest Lyonnais (76-71) ; défaite des seniors garçons 1 en Nationale 1 à Tarbes-Lourdes (104-82).

En championnat régional : succès des seniors garçons IV contre Saint-Égrève (108-68) et des U13 filles 1 CTC contre Pontcharra (69-41) ; défaites des seniors filles 1 à Charpennes (64-42), des seniors garçons III contre Menival Saint-Priest (71-52), des U18 garçons II contre Meyzieu (84-74) et des U15 garçons 1 à Saint-Chamond (78-52).

Pour le championnat départemental : victoires des U18 garçons IV contre Portes-lès-Valence (77-43), des U15 garçons II contre Crussol (84-64), des U13 garçons 1 contre Saint-Jean-de-Muzols (74-34) des U11 filles 1 à Saint-Jean-de-Muzols (46-31) et des U11 garçons 1 contre BCNA (86-50) ; défaites des U15 filles à Chomérac (121-29), des U13 filles II contre Saint-Jean-de-Muzols (29-28), des U13 garçons II à Montélimar (52-24) et des U11 garçons II contre Deume (22-19).

Aubenas

Usab : une finale et un maintien validés ce week-end pour les basketteurs

Les seniors R2 F ont pu compter sur le soutien des jeunes du club venus en nombre. Photo Usab

L'équipe fanion de l'US Aubenas basket se déplaçait pour son dernier match de la saison sur le parquet de BC Villardois. Les Jaunes se sont imposés logiquement 71-82, confirmant ainsi leur position de leader du championnat. Une longue trêve de plusieurs semaines s'ouvre avant de disputer la finale régionale le week-end des 17 et 18 mai contre le Riorges BC (Roanne). Le lieu de cette finale n'est pas encore fixé. Toujours est-il que, sans compétition, il va falloir maintenir la dynamique actuelle du groupe et bien préparer ce match qui s'annonce palpitant face à une équipe invaincue dans ce championnat de prénational.

Les seniors filles arrachent le maintien contre le leader. Il aura fallu attendre les dernières minutes, voire secondes, pour voir l'équipe senior filles arracher d'un point son maintien en Régional 2 dimanche, sur le parquet de la halle des sports. Les Albenassiennes évoluant à ce niveau de championnat depuis le début de la saison affrontaient le leader de la poule, Ampuis Vienne Saint-Romain. Après une entame chaotique, les Jaunes se remobilisent et perturbent les Iséroises pour atteindre la mi-temps sur le score 28-31. L'envie de se maintenir dès ce match, sans en passer par les barrages, galvanise le groupe. Par deux fois, elles comblent un retard de 10 points avant de faire basculer le match dans les ultimes minutes de jeu. Un panier à trois points d'Alexie Ros donne un supplément de confiance à l'équipe. L'Usab l'emporte 54-53 et se maintient à ce niveau pour la saison prochaine avec une équipe à reconstruire en raison du départ des joueuses cadres de l'effectif, telles que Cloé et Élodie Rivat, ainsi que Laurie Leyvastre.

Le Cheylard

Basket-ball : fin de saison difficile pour les trois équipes séniors

Les U15 de Justine Belle sauvent l'honneur du club en venant victorieux de Châteauneuf-sur-Isère. /Alain Bosc

Les basketteurs séniors masculins 1 et 2 et féminines clôturent leur saison 2024-2025 par trois lourds revers à l'extérieur.

● L'équipe première s'incline

L'équipe première perd à Andance 73-46. Les joueurs entrent pourtant bien dans la partie. Mais très vite, leurs adversaires prennent l'ascendant, 23-12 au quart-temps et 37-18 à la mi-temps. Avec beaucoup d'envie, mais avec une panne d'adresse dramatique, les Cheylarois ne vont jamais revenir vraiment dans le match. L'effectif était une nouvelle fois réduit, à l'image de la saison, pourtant globalement satisfaisante.

● Déroute des séniors masculins 2

Déroute des séniors masculins 2 au Teil 80-13. Il a fallu mobiliser les troupes pour éviter le forfait, vu les nombreuses défections. Ainsi, on ne s'attardera pas trop sur le match, tant l'écart était grand. Mais on doit plutôt féliciter les sept courageux présents, pour la plupart blessés ou à court d'entraînements. Là aussi, la saison aura été difficile en termes de résultats mais humainement très enrichissante.

● Défaite des séniors filles

Défaite des séniors filles de Yannick Besson à Génissieux 72-57. Bien entrées dans le match, 17-13 au quart-temps, les Cheylaroises sont distancées à la pause 34-19. Et malgré une bonne réaction après la mi-temps, cela ne va pas suffire à combler le retard. L'essentiel est néanmoins préservé, le maintien en DF2.

● Victoire des U15 garçons

Belle victoire des U15 garçons de Justine Belle à Châteauneuf-sur-Isère 45-94. Coachés pour l'occasion par Tony Reynaud, ils n'ont pas laissé le moindre espoir à leurs adversaires. Le premier quart se solde par 9-24 et la mi-temps 20-47. Ils remportent par ailleurs tous les quart-temps. Les jeunes terminent ainsi leur saison de championnat sur une bonne note.

● A.B.

Éclassan • Les U18 des basketteurs Les Enfants de l'Ormeau gagnent du terrain

Ce week-end, trois équipes des basketteurs Les Enfants de l'Ormeau ont remporté la victoire : les U18 féminins 67-44, contre BC Génissieux Romans, U18 Masculins 85-57, contre La Voulte Sportif Basket et les séniors masculins "2", 65-48, contre Le Teil Basket Club 1. Les défaites ont été subies par les séniors féminines "1", 55-72, contre Avenir Basket Champier, les séniors féminines "2" (63-94) contre BC Génissieux Romans 1.

Tain-l'Hermitage | Tournon-sur-Rhône

Basket-ball : douze victoires pour seulement deux défaites à l'AGTTBC

Les trois équipes masculines de l'Avant Garde Tain-Tournon Basket-Club se sont imposées ce dernier week-end.

La Une du championnat N3 de Jesse Delhomme est en forme en cette fin de saison, elle est revenue vainqueur de Rhône-Sud (92-72) et pointe à la 4e place avec 36 points. L'équipe II du championnat prénational d'Emmanuel Mallan assisté de Laurent Clary a dominé Bron de 2 points (69-67) et termine la saison à la 6e et dernière place (12 pts). L'équipe III de Pré-région d'Antonin Redon, s'estimposée aux dépens de Valence-Bourg II (74-57) et se positionne à la 2e place avec le même nombre de points que le leader Mercurol-Chanos-Curson II.

L'équipe fanion féminine D3 de Kévin Gélanor a perdu le match au sommet sur le parquet de Nord-Ardèche (36-46) et est 2e (13 pts), à 2 longueurs du leader Nord Ardèche (15 pts).

Chez les jeunes

Sur le parquet de Fernand-Chapelle :

Auvergne-Rhône-Alpes : les U18 masculins 1 l'ont emporté face à la CTC Arve-Cluses Scionzier-Thyez (66-57) et les U15 masculins 1 ont dominé l'entente Ondaine-Fraisses Unieux (91-86).

Drôme-Ardèche : les U18 masculins III ont gagné le derby face à Saint-Jean-de-Muzols II (63-47), les U18 masculins II ont perdu face à Crest-Saillans II (60-64), les U11 garçons 1 ont dominé Châteauneuf-sur-Isère 1 (83-35), les U13 garçons 1 Le-Teil (82-35), les U15 garçons II l'ont emporté par forfait (20-0) face à Saint-Vallier III et les U13 garçons II ont battu Piegros-La-Clastre (42-40).

En déplacement : les U13 filles sont revenues vainqueures de Châteauneuf-sur-Isère II (61-43) et les U15 filles du parquet d'Andance-Andancette (113-52).

Mercurol-Veaunes | Chanos-Curson

Basket-ball (R3) : le BCMCC termine par une victoire

Pour son dernier match en Régional 3 (poule basse), l'équipe fanion masculine de Cédric Mariusse a remporté à Marcel-Banc le derby face à Vernors-Davézieux (76-68). Le BCMCC termine la saison 6e et dernier avec le même nombre de points (13) que Vénissieux-Parilly (4e) et Bourg-de-Péage (5e). Mathématiquement, le BCMCC descend dans le district 26-07 à moins qu'un éventuel repêchage vienne sauver les Bleu et blanc.

En lever de rideau, les senior II masculins pré-région de Bob Carton ont dominé Mantaille II (86- 73) et pointent à la 1re place avec 16 points. Les seniors masculins III (D IV, poule haute) se sont imposés face à Portes-lès-Valence (94-42) et sont 1ers (14 pts).

L'équipe fanion féminine D2 de Kévyn Maisonneuve s'est inclinée face à Hauterives (44-58) et termine le championnat à la 1re place (14 pts), 2e Châteauneuf-sur-Isère II d'Yves Brenier (aussi 14 pts).

Chez les jeunes

Au gymnase du collège, les U11 filles ont perdu face à Rhodia (33-50) et les U18 masculins II (D3) face à Tricastin (42- 45). Au gymnase Marcel-Banc, les U13 garçons 1 (D 1) ont battu Crussol 1 (66-57) ; revers des U15 filles face à Saint-Sorlin-Jarcieu (48-119).

Face à Vernosc-Davézieux, Théo Badier de l'équipe fanion R3, s'est donné à 200 %. Photo Le Dl./Yves Giral

En déplacement : les U11 garçons III (D 3) sont revenus vainqueurs de Châteauneuf-sur-Isère II (53-41), les U18 masculins 1 d'Aubenas (76-66), les U11 garçons 1 ont perdu à Saint-Péray face à Crussol (56-66), les U11 garçons II sont revenus vainqueurs de Saint-Sorlin-Jarcieu (60-17) ; défaite des U13 garçons II (D2) à Vernosc-Davézieux II d'un point (38-39) et les U13 filles se sont imposés à Chavanay II (41-39).

Basket-ball - Nationale 1

Saint-Vallier surclassé par le leader quimpérois

En marge de la dixième journée en poule haute, le SVBD s'est logiquement incliné sur son parquet des Deux Rives ce mardi face au leader Quimper (87-63). Les Drômois sortent à la suite de cette défaite du top 8, synonyme de qualification en play-offs.

Le SVBD de Nathan Pineau n'est pas parvenu à vaincre l'ogre quimpérois.
Photo archives Le DL/Fabrice Hebrard

Comme lors de la confrontation en terres bretonnes, Saint-Vallier n'a pas su exister dans une rencontre promise au leader.

Leader qui, avant un match important ce vendredi face au Havre, s'est jaugé, notamment au niveau de l'adresse, chirurgicale en première période, et qui a d'entrée éloigné des Drômois mal rentrés dans leur partie.

À l'image des cadres Ferguson (zéro point dans les deux premiers quarts, une première, 2/10 au shoot) et Burrows, avec leurs sept balles perdues à eux deux, le SVBD a manqué d'agressivité contrairement à une équipe bien plus solide.

Solide notamment dans le secteur des rebonds, dans lequel les hommes d'Alexandre Casimiri ont bien trop subi pour espérer remonter au score. Au buzzer, 17 rebonds (42 contre 25) différencient les deux équipes.

Avec une évaluation collective de 62, les Drômois sortent ainsi du top 8 qualificatif aux play-offs, et semblent désormais tournés vers une fin de saison dans quatre journées.

Le bon point Wilamowski

Tout n'est tout de même pas à jeter dans l'opposition. Auteur d'une prestation aboutie, Julien Wilamowski, assez seul à surnager dans le marécage drômois, mérite le statut de meilleur joueur de sa formation ce vendredi, grâce à ses 16 unités, six rebonds et 22 d'évaluation en 24 minutes de jeu. Suivi quelque peu par Dimoke, efficace à longue distance. Seuls points d'éclaircie dans une sombre soirée aux Deux Rives.

• **Romain Ales**

NATIONALE 1

2e phase - Groupe A

Loon Plage - Chalons	80-84
Oullins Ste-Foy - Tarbes Lourdes	87-69
Le Havre - Levallois	89-69
St-Chamond II - Tours	71-73
Orchies - Vitré	83-73
Plastatt - Pays des Olonnes	79-56
St Vallier - Quimper	63-87

	Pts	J	G	N	P	p.	c.	Diff
1 Quimper	39	22	17	0	5	805	668	137
2 Le Havre	38	22	16	0	6	764	669	95
3 Chalons	37	22	15	0	7	869	796	73
4 St-Chamond II	34	22	12	0	10	660	741	-81
5 Tarbes Lourdes	33	22	11	0	11	835	769	66
6 Pays des Olonnes	33	22	11	0	11	735	749	-14
7 Tours	33	22	11	0	11	749	763	-14
8 Orchies	32	22	10	0	12	808	795	13
9 Plastatt	32	22	10	0	12	756	751	5
10 St Vallier	31	22	9	0	13	849	935	-86
11 Oullins Ste-Foy	30	22	8	0	14	732	727	5
12 Levallois	30	22	8	0	14	766	826	-60
13 Vitré	30	22	9	0	13	651	742	-91
14 Loon Plage	29	22	7	0	15	724	792	-68

▸Saint-Vallier 63 - Quimper 87

À Saint-Vallier, complexe des Deux Rives

Quart-temps : 17-31 ; 19-21 ; 16-16 ; 11-19

Saint-Vallier : Ferguson (cap., 5 points), Kebe (9), Pineau, Dimoke (14), Burrows (13), Derradji (5), Boucaud, Morata, Wilamowski (16), Pougary (1), Meisse

Quimper : Dudit (8), Thevenard (13), Abrams (23), Milovanovic (8), Injai (6), Jolivet (4), Grebongo (11), Dumortier (5), Burrell (cap., 9), Labouize, Mambangui

Vanosc • Les U15 filles se rapprochent de la finale

Une des deux équipes des U15F en route vers leur finale. Photo Vanau Sport

Les U15 F en D2 poule B ont joué samedi 12 avril, en interéquipe avec Deume Basket, et se sont imposées face à Montélier. Elles se qualifient pour les phases finales : 57 à 53. Les deuxièmes U15 F, également en interéquipe avec le Basket club nord Ardèche, confirment aussi leur place en demi-finale en s'imposant face à Châteauneuf-sur-Isère : 35 à 80.

Les deux équipes d'U15F sont à une victoire de la finale de leur championnat qu'elles tenteront d'atteindre lors du prochain match du week-end des 3 et 4 mai.

Afin d'éviter les erreurs et de faciliter le travail des OTM vous trouverez ci-joint le modèle de feuille à donner à vos entraîneurs qui la rempliront et la remettront avec les licences à la table de marque.

Nom de l'équipe : _____

N° informatique : | A | R | A | 2 | 6 | 0 | 7 | | | | Couleur : _____

Numéro de licence	Noms et prénoms des joueurs	N° des maillots
	Entraîneur :	
	Entraîneur adjoint :	

	Numéro de licence	Noms et prénoms
Marqueur :		
Chronométreur :		

Comité Drôme-Ardèche de Basketball
NOVALPARC - 2 Place Edmond Regnault - Chemin des Huguenots - 26000 VALENCE
Tél : 04.75.78.13.75 – Mail : secretariat@dromeardechebasketball.org
Site : www.basket2607.com

FICHE D'INSTRUCTION DEMANDE EMPLOI ANS 2025 AuRA

A LIRE AU PREALABLE - IMPORTANT : (MàJ : 14/04/2025)

En soutenant la professionnalisation et la pérennisation de l'emploi dans le mouvement sportif, l'action du **Ministère des Sports** en lien avec l'**Agence Nationale du Sport** vise à assurer le développement des APS et garantir un encadrement de qualité et en sécurité de la pratique sportive pour tous les publics.
A travers ce document, la **DRAJES AURA** (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Auvergne Rhône-Alpes) affirme sa volonté forte d'inciter les structures à réfléchir en amont de la création d'un emploi, à la pertinence de leur modèle économique pour assurer la **pérennisation du poste** à l'issue de l'aide financière de l'Etat et à l'accompagnement qu'elles proposeront à leur salarié en matière de développement de compétences *(L'association doit être en mesure de financer l'emploi seule, la 4ème année, à l'issue des 3 années d'aide)*

Ce document, première étape de votre demande de soutien à l'emploi ANS (Agence Nationale du Sport) est à remplir initialement par la structure, et est à envoyer signé par le(la) président(e) :
- Au référent instructeur du SDJES (Service Départemental Jeunesse Engagement Sport) de votre département pour les clubs et comités départementaux, à la DRAJES AuRA pour les ligues du territoire AuRA
- Copie obligatoire sur le porte document de "compte asso" lors de votre demande sur la plateforme nationale (attention à date de fin de campagne ANS emploi territoriale AuRA indiquée ci-dessous)

DATE LIMITE 1er JUIN 2025 (à minuit), date de fin de campagne ANS emploi territoriale AuRA, délai impératif. Il semble très opportun pour vous, porteurs de projet, d'anticiper cette date. **A NOTER que ce document doit être complété au fur et à mesure de l'avancée du projet en lien avec votre service instructeur.**

En déposant cette demande de subvention pour l'emploi, **la structure s'engage** dans une démarche de pérennisation du poste et doit :
- Joindre à cette demande le contrat de travail signé ou la promesse d'embauche et la carte pro du(de la) salarié(e), le CV du futur salarié pour les demandes concernant les agents de développement, une note d'opportunité pour la création de l'emploi ainsi que la fiche de poste du (de la) salarié(e)
- Transmettre auprès de son service instructeur l'ensemble des pièces énoncées dans la note 2025-DFT-04 (annexe7), en particulier obligatoires pour l'édition de l'avenant annuel (1)
- Signaler par écrit au service instructeur un arrêt du projet, en mentionnant son non remplacement, en fournissant copie de la rupture conventionnelle ou la lettre de démission, et en remboursant dans les trois mois les crédits au prorata du temps non effectué, ou toute modification du contrat.
- Prévenir le service instructeur, en cas de changement de salarié(e), dans les trois mois en transmettant les documents rectificatifs (copie de la rupture conventionnelle ou la lettre de démission du salarié démissionaire ou autre, CV, contrat de travail en CDI signé, carte pro du (de la) nouveau(elle) salarié(e) – ou diplôme requis le cas échéant) pour l'édition de l'avenant rectificatif
- Fournir obligatoirement un plan de formation du(de la) salarié(e), les certificats de formation attestant que l'employeur et le salarié ont bien suivi le module de formation de sensibilisation à la lutte contre les violences à caractère sexiste et sexuel dans le sport (et pour les « 1 000 emplois sociosportifs 2024 », certificat de formation attestant que le salarié a bien suivi le module de formation « Insertion par le sport »),
- Présenter un nouveau modèle économique de la structure permettant un financement pérenne de l'emploi en cas de consolidation.

La demande de subvention ne vaut pas acceptation. Les dossiers sont instruits et priorisés par les services instructeurs de chaque SDJES pour les clubs et comité départementaux, par la DRAJES pour les Ligues. Le choix et l'attribution des subventions relèvent de commissions à l'échelon régional.

(1) Conformément aux règles de justification de l'utilisation des subventions publiques "***Le compte rendu financier Cerfa n°15059*02 qui atteste de l'utilisation de la subvention devra être déposé de façon dématérialisée dans « Le Compte Asso » dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, ce conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations". Durant l'aide, cette date est fixée au 31 mars afin de permettre de l'avenant annuel de renouvellement.***

LES ITEMS EN VERT SONT A COMPLETER OBLIGATOIREMENT POUR LES DEMANDES DE CONSOLIDATION DE POSTE (AIDE AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI)

Service								
N° OSIRIS *(A remplir par le service)*								
Fédération d'affiliation								
NOM de la STRUCTURE (Club, CD, Ligue) en toutes lettres								
Téléphone / mail structure								
SIRET (obligatoire)								
Adresse *(courrier)* du siège et lieu de pratique principal si différent								
Le club (siège) et/ou l'équipement principal et/ou le public bénéficiaire appartient à une **zone classifiée territoires carencée**, vérifiez ci-contre et cochez ci-dessous oui ou non. ☐ OUI ☐NON	Décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville	Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,	Décret n° 2024-806 du 13 juillet 2024 procédant à des corrections au sein de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;	Liste des communes classées ZRR jusqu'à fin 2022 (choisir)	Zones France ruralités revitalisation (FRR - Liste des communes classées FRR)	Bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR (choisir)	Intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural (choisir)	Cités éducatives
Réseaux sociaux : site, FB, Blog, …								
Nom, prénom du Président(e)								
Téléphone / mail Président(e)								

Adresse *(courrier)* , si différente du siège		
Nom, prénom de la personne chargée du dossier *(+ fonction au sein de la structure)*		
Téléphone / mail de la personne chargée du dossier		
Adresse *(courrier)* , si différente du siège		

1 : COMPLETUDE *(documents à fournir lors du dépôt du dossier = recevabilité)*		Réservé adm
Compte rendu de l'instance ayant validé la demande de subvention ANS pour la création de l'emploi (ou la demande de consolidation) : CA ou dernière AG	☐	
Contrat de travail ou Promesse d'embauche ferme signé(e) par l'employeur et l'employé : CDI Obligatoire a minima 24h au titre de la lutte contre la précarisation des emplois ou 1/2 temps si le futur salarié est déjà embauché sur un autre emploi et dont le cumul correspondra à mini 24 h (à préciser). **Seul le contrat de travail signé permettra l'octroi de la subvention.**	☐	
Carte professionnelle du(de la) salarié(e) (ou diplôme pour les jeunes diplômés n'ayant pas encore leur carte pro (NDLR édition en 2 mois)) en adéquation avec le poste pour les éducateurs, ou Diplôme et CV pour les agents de développement.	☐	
Note d'opportunité de la structure concernant cette création d'emploi et/ou **DLA** si existant + **fiche de poste**	☐	
Consolidation : Rappel : Si aide en 2024 : compte-rendu/bilan obligatoire sur LCA (LecompteAsso) : *Une seule aide possible par structure, pas d'aide automatique année après année (reconduction), doit permettre la mise en place d'un nouveau modèle économique*	☐	
Consolidation : **Plan de formation** du salarié et note sur le **nouveau modèle économique** choisi par la structure pour financer l'emploi de façon pérenne (demande consolidation = problème de financement)	☐	
Consolidation : la dernière **Déclaration Sociale Nominative** (DSN URSSAF) comprenant la page où figure le nom du salarié ou à défaut, un état récapitulatif des dépenses salariales, ou encore, la première et dernière fiche de paye.	☐	
Avis de la discipline sur l'opportunité de cette création, mentionné sur OSIRIS directement par la Fédération.	☐	
Avis de la collectivité (optionnel) sur l'opportunité de la création, mail ou courrier numérisé pour le clubs et CD *(commune pour les clubs, conseil départemental les CD)*	☐	
Obligatoire : Liste et coordonnées des personnes chargées de l'administration (bureau) et des salariés : **noms, prénoms, dates et lieux de naissance**	☐	
Important : Pièces comptables liées à la faisabilité du projet (cf point 2d) : **Compte de résultat, Bilan et Budget Prévisionnel N+1 intégrant l'emploi** ainsi que **le Projet associatif (si différent de celui de Compteasso)**	☐	

2 : STRUCTURE

2.a. : Structuration de la fonction employeur

Nombre d'adhérents		Dont nombre de licenciés	
Année de création de la structure (JO)		**Nombre total de bénéficiaires des activités, adhérents et non adhérents (exemple : scolaires ...)**	

Structuration de l'emploi dans l'association

Nombre d'emplois dans l'association		
Nombre d'ETP dans l'association (en %)		*ETP : Equivalent temps plein (par exemple 0,8ETP = 80%)*
Nombre d'emplois aidés ANS en cours (actifs dans la structure)		
Nombre d'emplois aidés CNDS/ANS ayant été attribués et terminés (depuis N-5)		*(depuis 2020)*
Nombre de postes CNDS/ANS pérennisés au sein de la structure (depuis N-5)		*(depuis 2020)*
Nombre d'autres dispositifs d'aide aux emplois/subventionnés en cours		*(même si pour le même emploi)*
Nombre de contrats en alternance en cours		
Nombre de bénévoles au Conseil d'Administration ? (ou Comité Directeur)		
Nom et fonction (Président, Trésorier, entraineur ...) du référent en charge du suivi du salarié ?		
Ce référent en charge du suivi du salarié au sein de la structure a-t-il suivi une formation en lien avec la fonction employeur ? (précisez dates et organisme)		
Formation obligatoire de l'employeur de sensibilisation à la lutte contre les violences à caractère sexiste et sexuel (précisez dates et organisme)		

Plan de formation prévu pour le salarié pour le développement de la structure et la pérennisation de l'emploi (**obligatoire**) **Listez** les formations principales et mentionnez les années de mise en œuvre prévisionnelles ...	**formation 1 : sensibilisation à la lutte contre les violences à caractère sexiste et sexuel** (obligatoire saison 2025/2026, précisez dates et organisme)	
	formation 2	
	formation 3	

La structure a-t-elle bénéficié d'un accompagnement DLA ? (si oui le joindre pour appuyer la demande)		*Dispositif Local d'Accompagnement*
La structure est t-elle adhérente d'une OPCO ?		*Opérateur de compétence*

2.b. : Projet de développement via l'emploi

Bénéficiaires et tarifs de la structure

Nombre total de bénéficiaires des activités, y compris non adhérents *(idem 2a)* :	0

	Catégories	**Nombre** (même approximatif)	**Montant** (unitaire)
Tarifs annuels de la structure (licencié(e)s pour les associations en précisant les catégories d'âge et/ou la spécificité des certains publics, adhérents pour les comités et les ligues …			**- €**
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
	Adhérents bénéficiant du Pass'sport		**50 €**

Projet de développement des activités grâce à l'emploi

	Etat actuel : nombre (estimé)	**Cible de l'action du salarié ?**	**Evaluer l'objectif à 3 ans en terme de nombre ? Expliquer pourquoi cette cible ? Comment atteindre cet objectif ?**
public : enfants			
public : jeunes			
public : adultes			
public : seniors			
public : personnes en situation de handicap			
public : public féminin			

pratique : école de sport			
pratique : compétition			
pratique : accès au haut-niveau			
pratique : animation socio-éducative, sport en ALSH			
pratique : sport santé			
pratique : sport loisir			
pratique : sport en entreprise			
pratique : sport scolaire, périscolaire, 2HSC et/ou universitaire			
territoire principal d'intervention : QPV Quartier Politique de la Ville			
territoire principal d'intervention : ZRR Zone de Revitalisation Rurale			
territoire principal d'intervention : Lien avec un équipement de proximité nouvellement créé (convention avec la collectivité)			

Rayonnement de l'emploi	
Nombre de structures bénéficiaires de l'action du futur emploi (*dont votre association elle-même, autres clubs, MJC, établissements scolaires, mairie …*) ? Précisez	
Nombre de communes (*bassin)* d'intervention du futur emploi ? Précisez	

2.c. : Modèles de pérennisation de l'emploi proposés par la structure	
Modèle 1 : *Pérennisation par l'augmentation des* ***cotisations*** *des adhérents*	
La structure projette-t-elle d'augmenter ses tarifs adhérents ?	
Si oui, précisez … (*pourcentage, catégories concernées …*)	
Modèle 2 : *Pérennisation par l'augmentation du* ***nombre*** *d'adhérents*	
La structure projette-t-elle d'augmenter le nombre de ses adhérents ?	
Si oui, précisez … (*compétiton, loisirs, public féminin, public scolaire, sport en entreprise, sport santé, prévention des noyades, sport handicap …*)	
Modèle 3 : *Pérennisation par l'augmentation des* ***prestations*** *de services*	
La structure projette-t-telle d'augmenter le nombre des bénéficiaires non adhérents (prestations de services)	
Si oui, précisez … (*nombre de prestations vendues, nouvelles activités, publics, opération "2HSC" …*)	
Modèle 4 : *Pérennisation par l'augmentation des* ***subventions*** *et des aides*	
La structure est-elle déjà soutenue par un ou plusieurs **partenaires publics** ?	
Si oui : qui, à quel titre et combien ? (*listez : Europe, Etat (aide fédérale emploi par ex), Conseil régional, Conseil départemental, Commune, EPCI, dispositifs d'aide à la prise de licence ...*)	
La structure prévoit-elle une augmentation des subventions publiques ? (*Qui, pourcentage, pérennisation des aides …*)	
La structure est-elle déjà soutenue par un ou plusieurs **partenaires privés** ?	
Si oui : qui, objet partenariat, montant, durée ? (*listez*)	
La structure prévoit-elle une augmentation des aides de partenaires privés ?	
Modèle 5 : Pérennisation par la mutualisation	
Mutualisation des moyens matériels avec une ou plusieurs autres structures ? Précisez	
Mutualisation d'emplois avec une ou plusieurs autres structures ? Précisez	

2.d. : Faisabilité financière

Le soutien à la professionnalisation ANS 2025 est une aide max sur 3 ans aux structures (associatives sportives fédérales) dédiée à aider une création, la pérennisation ou la consolidation d'un poste de salarié(e).
Donnez des éléments généraux sur les conditions de pérennisation, en particulier l'évolution des éléments financiers, relatifs à la faisabilité du projet (jusqu'à l'absence d'aide ...) : Il est important de joindre des éléments plus précis en annexe : dernier compte de résultat et dernier bilan présentés en AG, budgets prévisonnels N++

	Réalisés		**Prévisionnels (projection idéale)**			
ANNEE ou SAISON	**N-2**	**N-1**	**N**	**N+1**	**N+2**	**N+3**
Durée de votre exercice comptable (ou période comptable en mois, à modifier si besoin)	12	12	12	12	12	12
	Eléments du comptes de résultat (rien n'est à inventer pour les exercices réalisés)					
PRODUITS	**Décomposition des produits (ou recettes) inscrits au compte de résultat**					
Prestations, sponsoring et ventes						
Subventions hors aides à l'emploi						
Aides à l'emploi hors ANS						
Aides à l'emploi ANS						0
Cotisations						
Dons et mécénats						
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS (doit correspondre aux totaux de vos comptes de résultats et prévisionnels)	0	0	0	0	0	0
CHARGES	**Décomposition des charges (ou dépenses) inscrites au compte de résultat**					
Achats (matériel, fournitures, énergie,…)						
Location de lieux						
Frais de déplacement (y compris les dépenses de carburants)						
Masse salariale (salaires+charges sociales+taxe formation+accessoires des salaires)						
Autres charges non répertoriées ci-dessus						
TOTAL DES CHARGES (doit correspondre aux totaux de vos comptes de résultats et prévisionnels)	0	0	0	0	0	0
Total des Produits	0	0	0	0	0	0
Total des Charges	0	0	0	0	0	0
Résultat (doit correspondre aux resultats de vos comptes de résultats et prévisionnels)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

	Eléments du bilan (rien n'est à inventer)						
ACTIF	*N-3*	**N-2**	**N-1**		*N-3*	**N-2**	**N-1**
Solde figurant sur votre compte bancaire de période comptable, si découvert, mettre un moins (-) devant le chiffre *(à remplir obligatoirement)*				TOTAL ACTIF (doit correspondre à l'actif de votre bilan de l'année)	0	0	0
Solde des placements financiers détenus en fin de période comptable (*à remplir obligatoirement)*							
Actif net immobilisé (montant des amortissements restant à effectuer sur les prochaines périodes comptables)							
Stocks et créances à recevoir (solde de subventions, cotisations ou prestations restant à encaisser à la fin de la période comptable)							
PASSIF	*N-3*	**N-2**	**N-1**		*N-3*	**N-2**	**N-1**
Fonds Propres : fonds associatifs, report à nouveau, réserves, subventions d'investissement, … (HORS RESULTAT DE L'EXERCICE)				TOTAL PASSIF (doit correspondre au passif de votre bilan de l'année)	0	0	0
Résultat de l'exercice							
Provisions pour risques et charges							
Solde des emprunts restants à rembourser							
Autres dettes (dettes autres que les emprunts) et fonds dédiés				Δ actif passif	0	0	0

	Ratios et points de vigilance						
	N-3	**N-2**	**N-1**	**N**	**N+1**	**N+2**	**N+3**
Part des cotisations dans les produits en %		#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Part des prestations,sponsoring et ventes dans les produits en %		#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Part des subventions dans les produits en %		#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Part des dons et mécénats dans les produits en %		#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Part de la masse salariale dans le total des charges en %		#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Part des frais de déplacement dans le total des charges en %		#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Masse salariale par rapport au total des produits en %		#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Aides à l'emploi par rapport à la masse salariale en %		#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Budget de fonctionnement mensuel moyen (total des charges/ nombres de mois de la période comptable)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Trésorerie disponible en fin de période comptable	0	0	0
Trésorerie disponible en fin de période comptable exprimée en nombre de mois de fonctionnement		#DIV/0!	#DIV/0!
Total des Fonds Propres	0	0	0
Fonds propres exprimés en nombre de mois de fonctionnement		#DIV/0!	#DIV/0!
Fonds de roulement	0	0	0
Fonds de roulement exprimé en nombre de mois de fonctionnement		#DIV/0!	#DIV/0!
Besoin en Fonds de roulement	0	0	0

	N	**N+1**	**N+2**	**N+3**
Montant de l'aide Emploi ANS demandée (par année) :				0
Montant de l'aide Emploi ANS proposée par l'instructeur (par année) : *(reservé service)*				0

Projection du coût de l'emploi		
Niveau salarial conventionnel (CCNS):		*CCNS : convention collective nationale du sport*
Groupe (mini 3):		
Brut horaire :		
Nombre d'heures hebdomadaires *(mini 24h au titre de la lutte contre la précarisation des emplois ou mi-temps si le futur salarié est déjà embauché sur un autre emploi et dont le cumul correspond à mini 24 h (fournir le 2ème contrat de travail))*		
Niveau de rémunération mensuel net :		
Coût total mensuel pour la structure :		
Coût total annuel pour la structure :		

Autres financeurs de la structure, hors adhérents (5 principaux)		
Type de financeur (public/privé)	**Intitulé du financeur**	**Objet de la subvention**
ex : public	*ex : commune*	*ex : aide à l'emploi, aide au matériel, aide au fonctionnement …*

3 : POSTE

Intitulé du poste		
Le profil de poste est-il rédigé ?		
S'agit-il d'une création de poste (CDI obligatoire)? (ou augmentation d'ETP)		
Le candidat à l'emplois ANS est-il déjà salarié au sein de la structure ?		
Si déjà salarié :	Quel type de contrat ? (déjà en CDI ?)	
Si déjà salarié :	Depuis quand ? (en mois)	
Si déjà salarié :	Bénéficie t-il déjà d'aide(s) à l'emploi ? Si oui, lesquelles ?	

Décrire ***le Contexte,*** ***les motivations,*** ***l'opportunité*** *de la création du poste.*	

Cohérence du profil de poste et du candidat

Profil de poste		
	Description des missions et estimation du % de temps par mission <u>(ou/et fournir la fiche de poste)</u>	%
Mission 1		
Mission 2		
Mission 3		
Mission 4		
Mission 5		
Mission 6		
Mission 7		
Mission 8		
	Total des missions	**0%**

Profil du candidat	
Connaissez vous déjà votre futur(e) salarié(e) ? Précisez ... (en particulier, si le candidat était en contrat d'apprentissage au sein de la structure cette année)	
Sinon, quand pensez-vous avoir un candidat pour ce poste ? Pour rappel, la limite pour présenter **votre dossier complet avec le contrat de travai**l en commission régionale est fixée au 23/06 pour la commission de juillet et au 25/08 pour la commission de septembre.	

Nom, prénom du(de la) futur(e) salarié(e)		
Date et lieu de naissance		
Téléphone / Mail		
Adresse (courrier)		

Le(a) futur(e) salarié(e) est-il(elle) bénévole au sein de la structure ? Précisez	
Le(a) salarié(e) est-il(elle) déjà salarié(e) ou prestataire pour la structure ? Précisez	
A-t-il (elle) bénéficié d'aide : contrat d'apprentissage, volontaire en Service Civique, bénéficiaire du dispositif Sésame, de 1J1S (Un jeune, une solution), d'un contrat d'Engagement Jeune, de Campus 2023, ESS 2024 … au sein de votre structure ? Si oui, dates ?	
Le(a) futur(e) salarié(e) est-il(elle) sportif(ve) de haut-niveau ? Discipline ? Spécialité ?	
Quelles sont les principales qualifications du(de la) candidat(e) ? (en particulier diplômes professionnels liés à ce projet d'emploi …) Dans le cas où le candidat est en cours de formation (par ex contrat d'apprentissage BP JEPS), précisez la date du jury final du diplôme.	
Carte professionnelle (N° et date limite validité)	
Est-ce le premier emploi rémunéré du(de la) candidat(e) ? Si non, précisez le ou les derniers ainsi que le ou les employeurs.	

Date d'embauche prévue	/2025	**Date anniversaire du contrat (pour consolidation à l'emploi)**	/2025
Nom, prénom, fonction au sein de la structure et signature de la personne chargée de ce dossier (si différente du(de la) présidente.		Nom, prénom, signature du (de la) président(e) ainsi que le cachet de la structure.	